



Anael TT/RS V9R4M0 RGPD

Droit à l'oubli et Portabilité des données
personnelles et Résumé des contrôles

Installation et guide utilisateur

© Copyright 2024 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael TT/RS V9R4

Auteur : R&D

Date de publication : septembre 6, 2024

Code du document : TT/RS V9R4 RGPD

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	6
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Installation	7
Généralités.....	7
Installation.....	7
Chapitre 2 Portabilité des données.....	10
Principe	10
Traitement des exports des données personnelles	10
Chapitre 3 Droit à l'oubli	15
Gestion du droit à l'oubli	15
Principe.....	15
Le programme de gestion du droit à l'oubli	15

À propos de ce manuel

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, en anglais GDPR General Data Protection Regulation) s'appliquera le 25 mai 2018 dans toute l'Europe sans qu'il soit nécessaire que chaque pays transcrive le texte dans son droit national. Il ne s'agit pas d'une loi mais d'un règlement communautaire. La particularité du règlement européen est qu'il est d'effet direct dans la loi nationale, contrairement à une directive européenne.

Le RGPD s'articule autour de deux axes principaux

- Le renforcement des droits pour les personnes
- De nouvelles obligations pour les entreprises

Jusqu'ici – depuis la loi française de janvier 1978, et un texte de l'UE datant de 1995 – on était dans un processus de déclaration et d'autorisation.

Le responsable du traitement – c'est-à-dire celui qui détermine les moyens et la finalité du traitement (et pas forcément celui qui le faisait ; à savoir le sous-traitant) – devait réaliser des formalités préalables auprès du CNIL).

Avec le RGPD, on passe dans une autre logique de responsabilisation (*Accountability* en anglais) : il appartient désormais au responsable du traitement de prendre toutes les mesures requises pour garantir la conformité dudit traitement. Il doit par ailleurs être en mesure de le démontrer, en cas de contrôle de la CNIL par exemple.

Le responsable du traitement est maintenant considéré comme un acteur économique responsable. C'est à lui de prendre les mesures techniques et organisationnelles visant à garantir le respect de la réglementation. Il n'a plus à déclarer son traitement, ni à solliciter une autorisation préalable. En revanche, il se doit de tout documenter.

Public concerné

Responsable de traitement Anael TT/RS

Administrateur applicatif métier

Périmètre du document

Anael TT V9R4

Anael RS V9R4

Documents liés

RGPD_Anael TT-V9R4.pdf pour le travail temporaire

RGPD_Anael RS-V9R4.pdf pour la régie sécurité

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	01 06 2018	R&D	Création du document
2.0	06.09.2024	R&D	Uplift V9R4

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

La gestion des données personnelles intitulée **RGPD** concerne le progiciel Anael TT et Anael RS.

Le RGPD repose sur une cartographie des données personnelles très détaillée qui permet à l'entreprise :

De recenser les données à caractère personnel exploitées dans son système d'information, et de connaître qui les exploite et comment. Chaque donnée à caractère personnel doit être classifiée dans chaque table (Etat civil, coordonnées, identification ...). Cette classification vous est présentée dans le document *RGPD_Anael TT-V9R4.pdf pour le travail temporaire et RGPD_Anael RS-V9R4.pdf pour la régie sécurité*

- De créer un « Export individuel ». Ce traitement permet d'exporter pour chaque demandeur les différentes tables qui contiennent les données à caractère personnel qu'il a fournies à l'entreprise. Ce traitement vous est présenté dans le chapitre 2 de ce document.
- D'assurer un droit à l'oubli en permettant la suppression de certaines données de manière sécurisée. L'implémentation de ce droit à l'oubli dans Anael TT/RS vous est présentée dans le chapitre 3 de ce document.
- D'assurer la sécurité des données à caractère personnel via une gestion des droits d'accès à la base de données, et d'assurer un contrôle strict des traitements qui exploitent les données à caractère personnel. Les outils concernant cette sécurité vous sont inventoriés dans le document *RGPD_Anael TT-V9R4.pdf pour le travail temporaire et RGPD_Anael RS-V9R4.pdf pour la régie sécurité*
- L'objectif de ces fonctionnalités est de permettre au délégué à la protection des données, prévu par le texte du RGPD, de trouver aisément les informations dont il a besoin pour répondre aux sollicitations de l'autorité compétente.

Installation

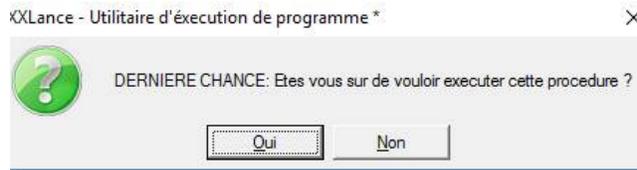
Depuis Réservé Maintenance, lancer l'utilitaire XXlance

Dans le nom de la fenêtre à lancer saisir: RGPD et cliquez sur OK

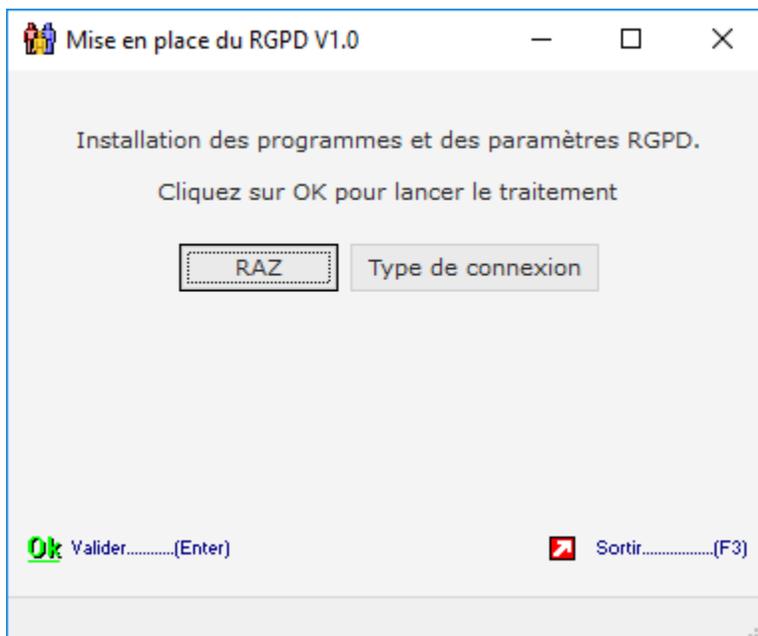
Installation



Cliquez sur oui pour confirmer



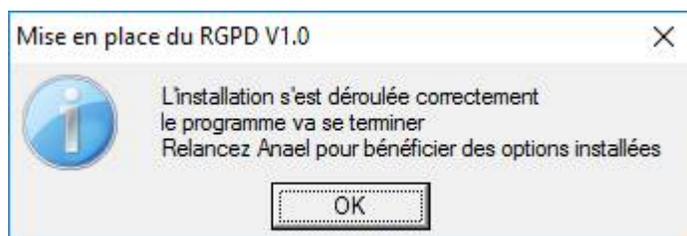
En tant qu'**administrateur de l'applicatif** vous avez accès à la fenêtre ci-dessous.



Le bouton RAZ sert uniquement en mode test pour pouvoir exécuter plusieurs fois l'installation. Cela permet de désinstaller les options liées au RGPD

Le bouton « Type de connexion » vous permet de visualiser le chemin d'accès à votre base de données.

En cliquant sur OK, vous devriez avoir le message ci-dessous.



L'installation permet de créer les options dans Traitements Divers. Le programme d'installation mettra à la suite des options déjà existantes les accès au RGPD. Il crée également 2 nouvelles tables dans votre base de données

Traitements divers (LSF)		
Opt	Désignation	
Environnement allègements		
001	Gestion des allègements	ALP
002	Calcul des allègements	ALG
003	Visualisation allègements	AL1
004	Allègement heures sup	TEP
Environnement acompte		
101	Generation automatique acompte	AC1
102	Acomptes par agence	AGE
103	Liste de controle des acomptes	AC3
104	Edition cheques acomptes	TRT
105	Generation des virements	VIR
106	Liste des virements acomptes	EDV
107	Interface comptable acompte	ICA
Environ. complémentaire santé		
205	Flux 1 - transfert des heures	SN1
207	Flux 2 - récup. éligibles	SN2
Environnement c.i.c.e		
401	Calcul du c.i.c.e	CIC
Environnement divers		
501	Transfert unedic	UIE
502	Liste rub./contrat avec adresse	RUL
510	Fiche fiscale employé	F14
Environ.traitements annuels		
601	Elections délégués du personne	TDD
602	Elections comité d'entreprise	TDE
603	Participation	TDF
Environnement rgpd		
705	Portabilité des données	RG1
710	Droit à l'oubli	RG2

Liste des tables créés dans Anael

Nom	Modifié le	Type	Taille
RGPDDEM.fic	12/07/2018 17:42	Fichier de donnée...	6 Ko
RGPDDEM.ndx	12/07/2018 17:42	Index HFSQL	6 Ko
RGPDTRT.fic	06/07/2018 15:16	Fichier de donnée...	4 Ko
RGPDTRT.ndx	06/07/2018 16:13	Index HFSQL	2 Ko

Chapitre 2 Portabilité des données

2

Remarque : Cette fonctionnalité est disponible dans Anael TT 9.3.0 à partir de la PTF 50 et dans Anael RS 9.3.0 à partir de la PTF044.

Principe

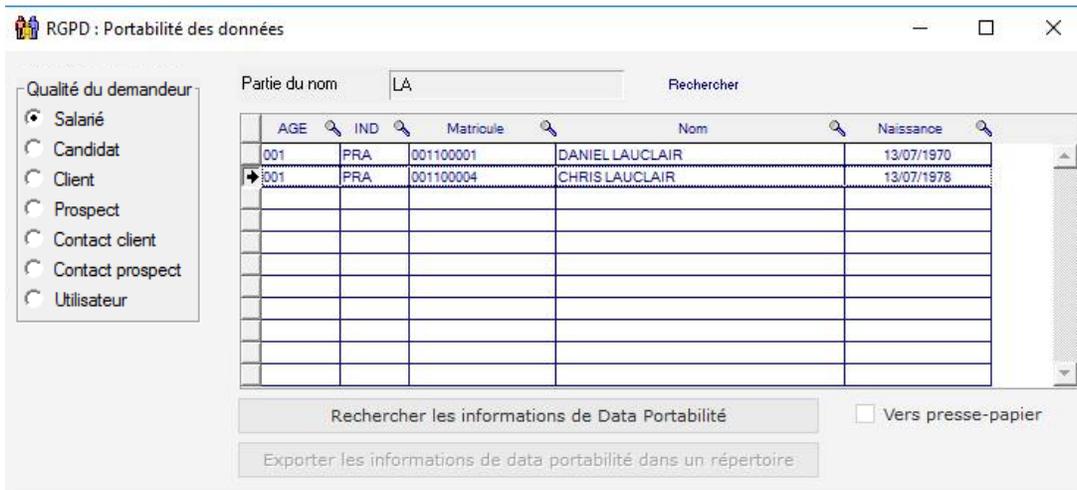
Dans le cadre du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), Anael TT/RS permet d'exporter les données personnelles d'un matricule.

Lors du traitement de la demande, l'export individuel d'un matricule génère un fichier au format XML. Ce fichier contient les données listées ci-après.

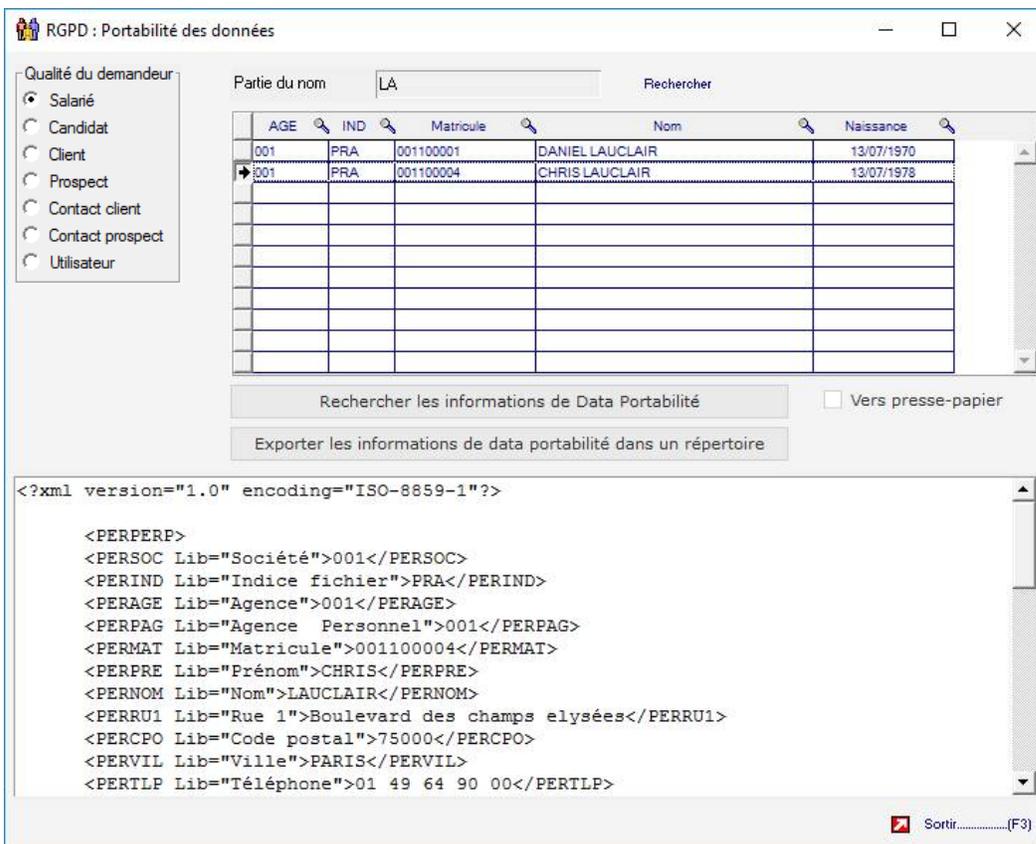
Rappelons que l'export individuel des données personnelles d'un matricule peut être lancé sur demande du matricule ou à la demande du « Délégué à la protection des données » de l'entreprise.

Traitement des exports des données personnelles

Onglet "Paye-Facturation">Boîte "Traitements divers">Environnement RGPD> Portabilité des données.



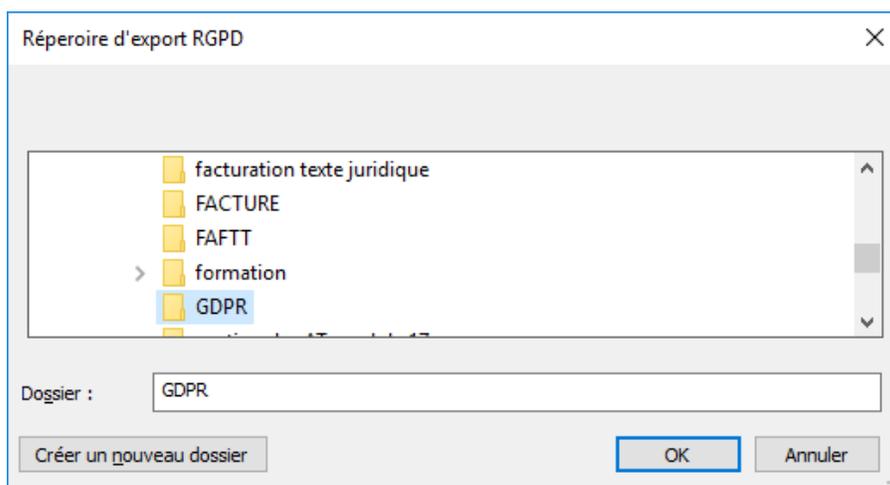
Lancer le traitement de recherche des informations par le bouton "Rechercher les informations de Data Portabilité » ou par double-clic sur la ligne représentant le demandeur



Pour pouvez visualiser la structure du fichier XML qui va être généré. Le choix du format XML répond au format de portabilité pouvant être intégré dans un autre logiciel, répondant au cahier des charges du RGPD

Exporter les informations en cliquant sur le bouton "Exporter les informations ..."

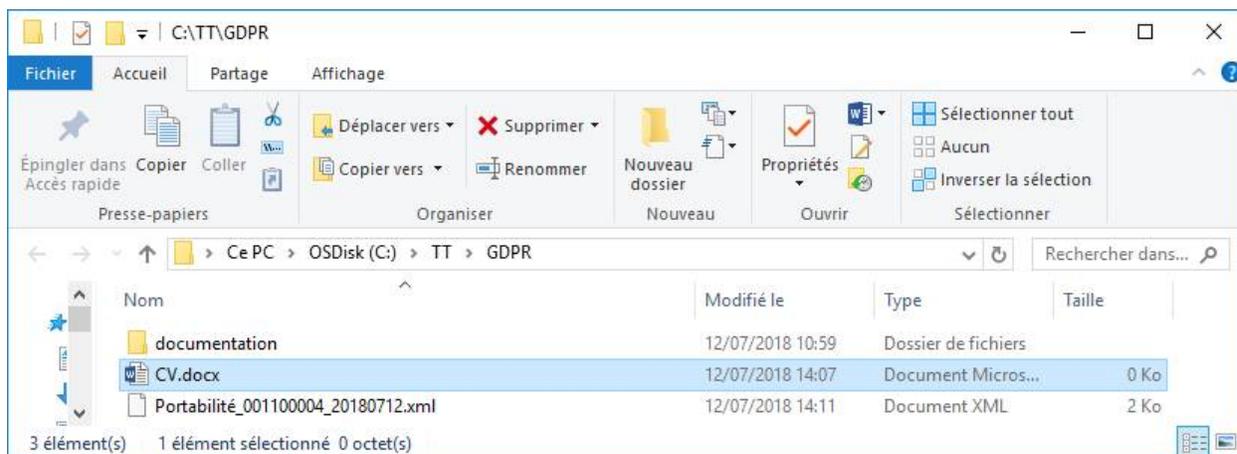
Un sélecteur apparaît pour que l'utilisateur désigne le répertoire de destination des fichiers



Pour chaque matricule exporté, un fichier XML est généré avec le nom EXP + matricule + date + heure.XML. Exemple :

Portabilité_001100004_20180712.xml

Dans l'exemple ci-dessous un CV était rattaché au salarié.



Ces fichiers seront à transmettre au demandeur.

Remarque :

Sont également présents dans ce répertoire une copie de l'ensemble des fichiers mentionnés dans ANADOCUP qui sont rattachés au salarié / client s'ils ont été trouvés dans l'emplacement indiqué.

Remarque : Cette fonctionnalité est disponible dans Anael TT 9.3.0 à partir de la PTF 50 et dans Anael RS 9.3.0 à partir de la PTF044.

Gestion du droit à l'oubli

Principe

Dans le cadre du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), Anael TT/RS permet de traiter les demandes de droit à l'oubli des anciens matricules.

Le droit à l'oubli est traité par l'épuration des données lorsque celles-ci peuvent être supprimées sans occasionner d'incohérences dans la base de données.

Pour des enregistrements dont l'absence pourrait influencer négativement sur le fonctionnement de l'application, il est "mis à blanc", c'est-à-dire que toutes les informations que le tiers a fourni sont effacées, mais en conservant l'enregistrement dans la table.

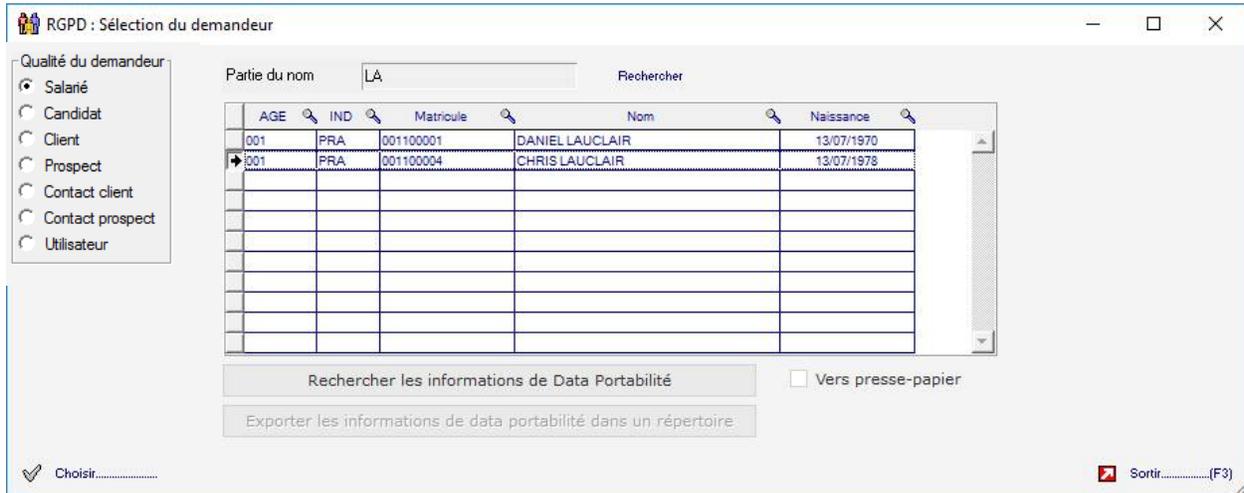
Le programme de gestion du droit à l'oubli

Onglet "Paye-Facturation">Boite "Traitements divers">Environnement RGPD> Droit à l'oubli

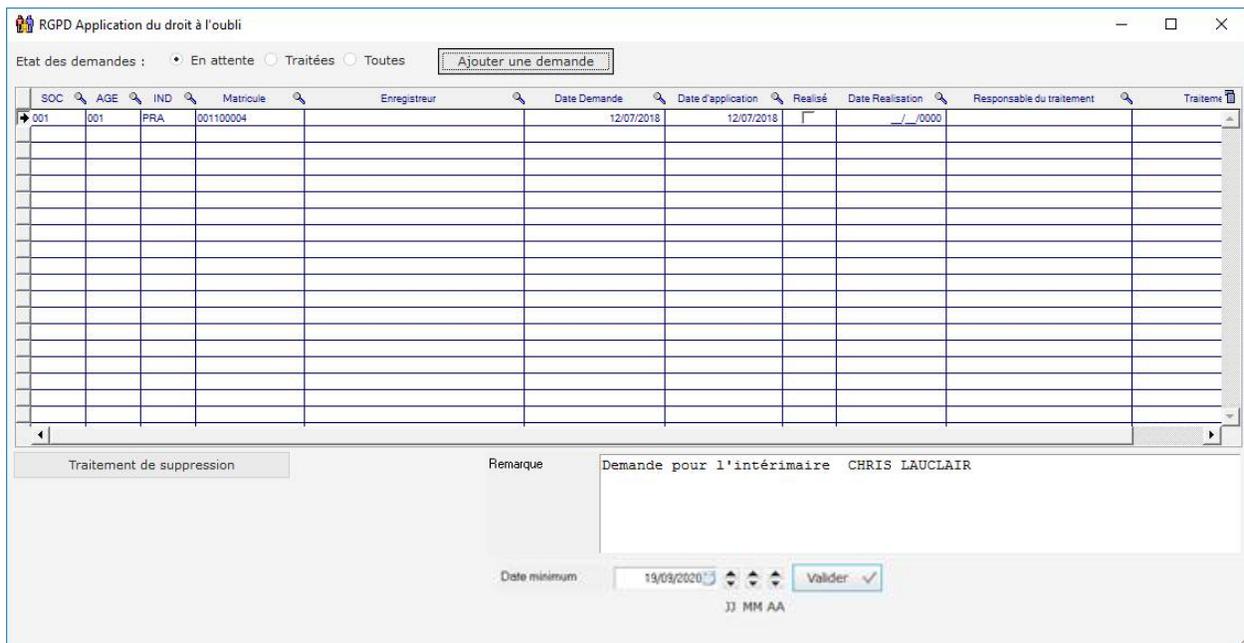
La suppression s'effectue en deux étapes. La première consiste à sélectionner un tiers par le bouton "Ajouter une demande". La recherche du tiers est identique que dans le processus de la portabilité.

Dans le cas d'un intérimaire se nommant LAUCLAIR CHRIS qui vient vous faire une demande de « droit à l'oubli »

Cliquer sur « Ajouter une demande » et sélectionné votre tiers demandeur de droit à l'oubli



Une fois le tiers sélectionné et son choix validé, une ligne du tableau est ajoutée concernant ce tiers. Cette ligne sera visible pour les choix "En attente" et "Toutes" du sélecteur de l'état des demandes.



La date d'application est importante pour la prise en compte de la demande du Tiers demandeur car un salarié ne peut pas être supprimé tant qu'il est nécessaire pour les traitements.

Pour cela le Responsable du traitement doit identifier les délais de non suppression de la fiche et de saisir la date d'application réelle de la suppression.

Au-delà des traitements, il faut prendre en considération les contrôles URSSAF, les demandes de l'administration fiscale,...

Pour un candidat la demande de droit à l'oubli n'a pas la même importance puisque aucun traitement ne le concerne.

Le Responsable du Traitement peut sélectionner une demande, modifier les champs "Remarque" et "date minimum", peut enregistrer les modifications apportées à ces champs par le bouton "Valider".

Depuis cet écran il est possible d'exécuter le traitement de suppression pour tout tiers demandeur
Une confirmation sera demandée pour validation de la suppression

A l'issue des traitements, les champs "Réalisé", "Date réalisation", "Responsables du traitement" et "Traitement" seront mis à jour pour cette ligne de demande, et deviendra visible avec le sélecteur en position "Réalisées".